

# Nouvelles du C.A.

---

Volume 20, no 7 (No 437, 7 juin 2023)

## **Actualisation du Plan stratégique 2020-2028 : adoption**

En février 2020, le cégep du Vieux Montréal adoptait un plan stratégique d'une durée de cinq ans. À peine quelques semaines plus tard, la crise sanitaire frappait, paralysant complètement les activités du Collège d'abord, puis le forçant à de multiples adaptations à la façon de réaliser sa mission pendant les deux années qui ont suivi.

Lors du retour à une normalité relative à l'hiver 2022, force a été de constater qu'il devenait nécessaire de revoir la planification stratégique. D'une part pour tenir compte du fait que les deux premières années du plan stratégique n'avaient pas suivi la trajectoire prévue, d'autre part en raison du contexte de réalisation qui a été profondément affecté par les effets de la pandémie, et ce, pour les années à venir. Des travaux d'actualisation ont alors été entrepris. Le conseil d'administration a adopté le Plan stratégique 2020-2028 actualisé tel qu'il a été présenté.

## **Contrat de travaux de construction pour le remplacement du système de ventilation no 3 et de cinq systèmes connexes : autorisation**

Le cégep du Vieux Montréal a entrepris en 2021 le remplacement des systèmes de ventilation de son centre sportif (bloc C), ces derniers ayant dépassé leur durée de vie utile et montrant des signes de détérioration.

Le remplacement du système de ventilation no 3 et des cinq systèmes connexes, lesquels desservent le gymnase quadruple, les vestiaires et la salle des casiers, consiste en la dernière phase du projet. Les travaux pourront commencer dès le 6 mai 2024 et la mise en marche du système de ventilation devra être complétée au plus tard le 23 août 2024.

Les membres du C.A. ont autorisé l'octroi du contrat à l'entreprise Ventilation MFC, le plus bas soumissionnaire conforme à la suite de l'appel d'offres public, pour un montant de 2 087 750 \$, avant taxes et une provision budgétaire équivalente à 10 % du coût total du contrat pour les contingences, soit 208 775 \$.

## **Supplément au contrat d'acquisition de robots soudeurs : autorisation**

Dans le cadre d'une nouvelle grille de cours en Techniques de génie mécanique, le département souhaitait acquérir des robots soudeurs et positionneurs rotatifs, incluant plusieurs équipements connexes.

Le conseil a autorisé une somme supplémentaire de 238 342 \$ avant taxes au contrat pour l'acquisition de deux robots supplémentaires (pour un total de quatre) et des équipements additionnels en option. Une somme de 23 834,20 \$ a été autorisée pour couvrir les contingences.

## **Actualisation du Règlement sur l'admission : adoption**

Le *Règlement sur l'admission des étudiantes et étudiants au cégep du Vieux Montréal* énonce les objectifs, les conditions et les règles d'application inhérentes au processus d'admission. Au cours

# Nouvelles du C.A.

---

de l'année 2022-2023, des travaux d'actualisation ont eu lieu avec l'objectif de permettre un meilleur arrimage avec le *Règlement sur le régime des études collégiales*.

Le conseil d'administration a autorisé la modification au *Règlement sur l'admission des étudiantes et étudiants au cégep du Vieux Montréal*, tel qu'il a été présenté.

## **Supplément au contrat de service de gardiennage et de sécurité 2020-2023 : autorisation**

En juin 2020, le Collège octroyait un contrat de service de gardiennage et de sécurité au Groupe de sécurité Garda SENC pour un montant de 2 170 879,02 \$ avant taxes et une somme supplémentaire de 217 087,90 \$ pour couvrir les contingences.

Depuis, en raison de la pandémie, des services additionnels et non prévus ont été nécessaires et des primes imposées par un décret gouvernemental ont dû être versées au personnel. Une somme supplémentaire de 121 000 \$ est requise pour compléter le premier terme de 3 ans.

Le C.A. a autorisé cette somme supplémentaire pour couvrir les dépassements des coûts.

## **Renouvellement du contrat de service de gardiennage et de sécurité : autorisation**

Le contrat de service de gardiennage et de sécurité au Groupe de sécurité Garda SENC, d'une durée de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, arrive à terme. Le Collège souhaite se prévaloir d'une option pour une année additionnelle, pour un montant de 895 000 \$ avant taxes, auquel s'ajoute une somme de 89 500 \$ avant taxes, pour couvrir les contingences.

Les membres du conseil ont autorisé le renouvellement du contrat, pour une année, octroyé à Groupe de sécurité Garda SENC, pour un montant de 895 000 \$ et une somme supplémentaire de 89 500 \$.

## **Entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement Campus ADN 2023-2024 : autorisation**

Depuis 2010, le cégep du Vieux Montréal et le cégep de Matane ont établi des liens de collaboration visant une offre de formations collégiales dans le secteur de la créativité numérique et du divertissement. Au sein du Campus ADN, les deux collèges ont mis en commun leurs expertises et offrent notamment des AEC dans le domaine du jeu vidéo.

Les membres du CA ont autorisé la directrice générale, madame Mylène Boisclair, à signer la nouvelle entente de partenariat sur la gestion financière du fonctionnement du Campus ADN pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

## **Renouvellement du contrat pour la concession pour les services alimentaires : autorisation**

En juin dernier, le conseil d'administration autorisait le renouvellement du contrat de concession des services alimentaires avec Laberge Services Alimentaires pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022

# Nouvelles du C.A.

---

au 30 juin 2023. Il s'agissait de la quatrième année, d'un contrat initial de trois ans, avec deux années en option, renouvelables annuellement.

Dans le contexte où les travaux pour octroyer le prochain contrat de services alimentaires seront amorcés l'automne prochain, les membres du C.A. a autorisé le Collège de se prévaloir d'une dernière année d'option et de procéder au renouvellement du contrat pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024.

## **Régime d'emprunts temporaires : adoption**

Le ministère des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, demande que le conseil d'administration du Collège adopte une nouvelle résolution, dite cadre, permettant de couvrir tous les types de financements temporaires, sous réserve de l'autorisation requise de la ministre de l'Enseignement supérieur :

- Projets subventionnés par le MES (incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, le cas échéant);
- Projets subventionnés via un programme spécifique, le cas échéant; et
- Projets non subventionnés (ou autofinancés), le cas échéant.

Le conseil a autorisé l'adoption de cette nouvelle résolution qui remplacera toute résolution antérieurement adoptée pour le financement temporaire des projets mentionnés auprès du Fonds de financement.

## **Budgétisation de fonctionnement 2023-2024 : adoption**

Pour 2023-2024, en cohérence avec son Plan stratégique, le Cégep souhaite maintenir les investissements réalisés au cours des dernières années en réussite et en soutien à ses opérations. Dans ce contexte, il a élaboré une prévision budgétaire 2023-2024 légèrement déficitaire. Ainsi, le déficit prévu s'élèverait à 52 800 \$, lequel serait assumé par le solde de fonds s'il se matérialise au terme de l'année. À ce déficit s'ajoute le virement habituel pour couvrir l'emprunt autofinancé, révisé dorénavant à 170 000 \$ à la suite du refinancement de mars dernier, et le virement de 170 000 \$ pour l'acquisition d'ordinateurs pour le campus ADN, lesquels sont financés temporairement par le solde de fonds. Le solde de fonds est ainsi estimé à 1 950 913 \$ au 30 juin 2024.

Sur la base de ces nouvelles informations financières et de manière à démontrer au Ministère que le solde de fonds du Cégep est nécessaire pour la réalisation de ses activités ou de projets à venir, il est recommandé de procéder à des affectations du solde de fonds de fonctionnement ainsi :

- l'affectation pour l'emprunt autofinancé relatif au projet d'économie d'énergie à un montant de 900 000 \$;
- l'affectation pour un éventuel projet d'agrandissement en lien avec le devis scolaire du Cégep à 700 000 \$;
- l'affectation pour la réfection du centre sportif à 350 000 \$.

# Nouvelles du C.A.

---

Le solde de fonds de fonctionnement serait alors affecté pour un montant totalisant 1 950 000 \$. Cette prévision a été adoptée par le conseil d'administration.

## **Budget d'investissement 2023-2024 : Norme réfection, transformation et déficit d'entretien : autorisation**

La norme des allocations d'investissement pour le maintien du parc immobilier se divise en trois catégories, soit les réfections, les transformations et la prise en charge du déficit de maintien des actifs. Cette année encore, plusieurs projets de réfection ont été identifiés afin de garder en bon état les installations du collège et de prolonger leur vie utile, comme planifié au plan de gestion de maintien des infrastructures.

Le conseil a adopté le budget d'investissement 2023-2024 *Normes réfections, transformations et prise en charge du déficit de maintien des actifs* pour un montant de 4 154 700 \$.

## **Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2023-2024 : adoption**

Le calendrier 2022-2023 des assemblées du conseil d'administration a été adopté :

- 4 octobre 2023, à 17 h 30
- 8 novembre 2023 (assemblée annuelle), à 17 h 30
- 6 décembre 2023, à 17 h 30
- 21 février 2024, à 17 h 30
- 17 avril 2024, à 17 h 30
- 12 juin 2024, à 19 h

Le bulletin *Des nouvelles du C.A.* est publié par la  
Direction des communications et des affaires corporatives